

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :
En exercice 27
Présents 23
Votants 27
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20240930-DCM_2024_09_19A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2024

L'an deux mille vingt quatre

Le : 30 septembre 2024

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 septembre 2024

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Sébastien OLIVIER, Angelo MANIERI, Marine TOINON, Charlélie ARNAUD, Martine MEILLIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Annie OSTARD, Cyrille GENEVRIER, Cyril RONZE, Marjorie COMBE.

POUVOIRS : Annie OSTARD à Pierre MARCOUX, Cyrille GENEVRIER à Christine FELIX, Cyril RONZE à Véronique GENEVRIER, Marjorie COMBE à Sébastien DE ARAUJO

SECRETAIRE : Nathalie FERNANDEZ.

Délibération n°2024 09 19

OBJET : CONVENTION GROUPEMENT FERME D UTILISATEURS (GFU) VISANT A L UTILISATION DE LA FIBRE OPTIQUE NOIRE (FON).

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention établi par la société AXIONE ayant pour objet de définir les caractéristiques du groupement fermé d'utilisateurs et la mise à disposition de Fibre Optique Noire,

Considérant qu'il est nécessaire pour la commune de Saint-Romain-le-Puy de contractualiser avec un fournisseur de services de communications électroniques afin de procéder au financement, à la conception, à l'établissement, et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit,

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (22 voix pour, 5 abstentions) :

- approuve les termes de la convention groupement fermé d'utilisateurs (GFU) visant à l'utilisation de la fibre optique noire (FON) établi par la société AXIONE,
- précise que les crédits nécessaires à cette opération ont été inscrits sur le budget de l'année 2024 à savoir :
 - Coût de l'infrastructure : 50 768 € H.T.
 - Frais d'étude : 4 000 € H.T.
 - Raccordement (caméra ou bâtiment) : 5 080 € H.T.
 - Construction / Réparation de Génie Civil (pour liaison ou Raccordement) : 34 316 € H.T.Total : 94 164 € H.T.
- précise que le coût de la maintenance annuelle est fixé à 824,98 € H.T.,
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 04 octobre 2024
Christian SOULIER, Maire


Le Secrétaire de séance,
Nathalie FERNANDEZ



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 10.10.2024
Publié ou Notifié
le : 10.10.2024